

ARRETE DU PRESIDENT N°2025-022

Objet : Délégation de signature à Mme Julie FERRAGUTO, Directrice Ressources et finances

Robert TCHOBDRENOVITCH, Président de la Communauté de communes Sud Luberon ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 autorisant le président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à certains fonctionnaires,

Vu la délibération n°2024-004 du conseil communautaire en date du 1^{er} février 2024 portant modification des pouvoirs du Président ;

Vu la nomination à compter du 01 avril 2025, de Julie FERRAGUTO en tant que Directrice Ressources et finances,

Considérant que dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, il est nécessaire d'accorder la délégation de signature suivante à Mme Julie FERRAGUTO, Directrice Ressources et finances de la communauté de communes,

ARRETE

ARTICLE 1

Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, président de la Communauté de Communes Sud Luberon, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à Mme Julie FERRAGUTO, Directrice Ressources et finances, aux fins de signer les correspondances courantes, les documents administratifs suivants relevant de la coordination des directions et missions qui lui sont directement rattachées :

- Finances :
 - Bons d'engagement comptable et devis d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € HT
 - Mandats de paiements attestant le service fait
- Marchés publics tous montants :
 - Demandes de précision ou complément portant sur offres
 - Motivations de rejet des offres
 - Ordres de service non financier (démarrage, prolongation, délai, interruption de travaux, mise en demeure)
 - PV de réception
- Marchés publics d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € HT :
 - Documents et contrats liés à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés, accords-cadres, avenants
 - Ordres de service financier (réfaction prix, évolution masse de travaux)
- Urbanisme :
 - Avis techniques sur les dossiers d'urbanisme

- Ressources Humaines :
 - Mandats de paiement de la paie
 - Ordres de missions
 - Notes de service
 - Arrêtés individuels : carrière, IFSE, CIA, santé, sanctions
 - Conventions de stages
 - Attestations et courriers divers
 - Conventions de formations
 - Compte-rendu d'entretien professionnel annuel de sa direction en tant qu'autorité territoriale

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Julie FERRAGUTO, Directrice Ressources et finances, délégation est donnée à Monsieur Stéphane LUZET, Directeur Général des Services, aux fins de signer les documents mentionnés à l'article 1, puis à Flore PERERA, Directrice Aménagement et prospective, en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers.

ARTICLE 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

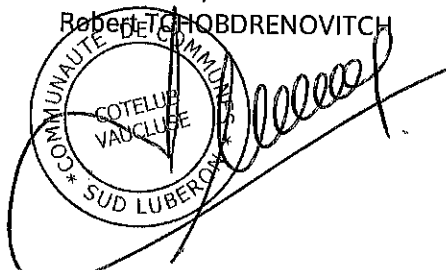
ARTICLE 4

Monsieur Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé
- Transmis à Monsieur le Préfet de Vaucluse

Reçu notification le
(Nom de l'intéressé et signature)

Fait à La Tour d'Aigues, le 17 NOV. 2025
Le Président,
Robert HOBDRENOVITCH



The stamp is circular with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" around the top and "COTEAUX DU LUBERON" around the bottom. In the center, it says "VAUCLUSE". A handwritten signature is written over the stamp.